

## THÈME 5

**LISTE DES SECTIONS**

<b>THÈME 5 : LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES.....</b>	<b>2</b>
<b>5.1 LA PROBLÉMATIQUE .....</b>	<b>2</b>
5.1.1 LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES.....	2
5.1.2 LES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE .....	4
5.1.3 LES INFRASTRUCTURES D'UTILITÉS PUBLIQUES .....	10
5.1.4 LES ARTS ET LETTRES .....	16
<b>5.2 LA GRANDE ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT.....</b>	<b>18</b>
5.2.1 GRANDE ORIENTATION 11 .....	18
<b>5.3 LES PROPOSITIONS .....</b>	<b>19</b>
<b>5.4 LES INSTALLATIONS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN .....</b>	<b>20</b>

**LISTE DES TABLEAUX**

<b>TABLEAU 5-1 : ÉQUIPEMENTS DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX (2005) .....</b>	<b>8</b>
<b>TABLEAU 5-2 : PRISES DE CAPTAGE D'EAU DE SURFACE ET SOUTERRAINE DESSERVANT PLUS DE 20 PERSONNES, 2013 .....</b>	<b>11</b>

## THÈME 5

## THÈME 5 : LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

### 5.1 LA PROBLÉMATIQUE

#### Situation en 2002

La croissance anticipée de la population, particulièrement de certains groupes d'âges, tels que les 10-14 ans et les 65 ans et plus, entraînera de nouveaux besoins en équipements et services, notamment dans les domaines du loisir, de l'éducation et de la santé. Déjà, en raison de la croissance démographique qu'elle a connue au cours des dernières années, la partie sud de la région de Lanaudière souffre d'un manque évident de certains services essentiels en matière d'équipements scolaires, de santé et d'hébergement.

#### Situation en 2013

L'accroissement de la population anticipé pour la période 2012-2022 s'avérant toujours important, la demande en équipements et services (exemples : loisir, éducation et santé) sera toujours présente pour les 10 prochaines années.

Certaines des lacunes en matière de services essentiels ont été partiellement comblées au cours des dix dernières années, mais on remarque que certains de ces équipements et services implantés ont déjà fait ou feront l'objet d'agrandissements afin de répondre d'avantage à la demande.

*(rg. 97-33R - 2013-10-10)*

#### 5.1.1 LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

##### Situation en 2002

La MRC dispose, en novembre 2002, d'un réseau d'équipements scolaires publics comprenant vingt-six (26) écoles de niveau primaire et douze (12) écoles de niveau secondaire. Ces écoles sont administrées par la Commission scolaire des Affluents, sauf deux (2) écoles primaires du secteur ouest de Terrebonne et un atelier de travail (niveau secondaire) qui font partie de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et deux (2) écoles primaires de langue anglaise de Mascouche qui sont rattachées à la Commission scolaire anglophone Sir Wilfrid-Laurier. Les écoles primaires situées sur le territoire de la MRC Les Moulins accueillent environ 13 500 élèves tandis que les écoles secondaires se partagent 7 350 jeunes. Ce réseau public est complété par un centre de formation professionnelle situé dans le parc industriel de Terrebonne, près de l'échangeur du boulevard des Entreprises de l'autoroute 640. À ces équipements publics, s'ajoute l'école secondaire Saint-Sacrement, une institution privée de niveau secondaire, accueillant 1 500 élèves.

Selon la Commission scolaire des Affluents, la croissance de la clientèle scolaire primaire et secondaire devrait stagner et même diminuer au cours des prochaines années. Elle n'a donc pas prévu l'implantation de nouveaux établissements. Il en est de même pour les deux autres commissions scolaires couvrant le territoire de la MRC. Cependant, au cours des cinq (5) dernières années, la région a connu une augmentation du nombre d'élèves attribuable en grande partie à la hausse de la clientèle du secondaire. D'ailleurs, pour faire face à cette croissance, des ressources ont été affectées pour la construction de deux (2) nouvelles écoles secondaires entre 2000 et 2002 (École du Coteau (Mascouche) et école des Rives (secteur Lachenaie)). En l'an 2002-2003, les écoles de la MRC Les Moulins accueillent un total de près de 21 000 élèves. Les équipements et infrastructures scolaires du territoire se répartissent comme suit :

THÈME 5

Nom de l'établissement	Localisation	Municipalité	Secteur	Commission scolaire
Archives	775, rue Saint-Louis	Terrebonne	Public	Affluents
Archives	825-18, rue Bombardier	Mascouche	Public	Affluents
Atelier	1346, boul. Grande Allée	Terrebonne	Public	Affluents
Aux 4 Vents	3000, avenue Bourque	Mascouche	Public	Affluents
Bernard Corbin	1747, rue Rochon	Terrebonne	Public	Affluents
C. F. P. des Moulins	525, boul. des Entreprises	Terrebonne	Public	Affluents
Centre l'Avenir	825, rue Bombardier (1 à 12)	Mascouche	Public	Affluents
Centre l'Envolée	2997, chemin Saint-Charles	Terrebonne	Public	Affluents
De La Seigneurie	2460, rue de Versailles	Mascouche	Public	Affluents
De la Source	1275, avenue Châteaubriand	Mascouche	Public	Affluents
De l'Aubier	1651, rue Guillemette	Terrebonne	Public	Affluents
De l'Étincelle	2225, boul. des Seigneurs	Terrebonne	Public	Affluents
De L'Espace-Couleurs	1000, rue Marie-Gérin-Lajoie	Terrebonne	Public	Seigneurie-des-Mille-Îles
De l'Orée-des-Bois	4960, rue Rodrigue	Terrebonne	Public	Affluents
Des Hauts Bois	99, rue Napoléon	Mascouche	Public	Affluents
Du Boisé	5800, rue Rodrigue	Terrebonne	Public	Affluents
Du Geai-Bleu	7101, rue Rodrigue	Terrebonne	Public	Affluents
Du Soleil-Levant	3400, rue Champlain	Mascouche	Public	Affluents
Du Vieux-Chêne	99, croissant de la Matapédia	Terrebonne	Public	Affluents
Esther Blondin	905, rue Vaillant	Terrebonne	Public	Affluents
Holy Rosary	412, chemin des Anglais	Mascouche	Public	Sir-Wilfrid-Laurier
Holy Rosary Annexe	185, chemin des Anglais	Mascouche	Public	Sir-Wilfrid-Laurier
Jean-De La Fontaine	192, rue Notre-Dame	Terrebonne	Public	Affluents
Jeunes du Monde	452, rue Neuilly	Terrebonne	Public	Seigneurie-des-Mille-Îles
L'Arc-en-Ciel	273, boul. Pierre Laporte	Terrebonne	Public	Affluents
Le Castelet	4200, rue Robert	Terrebonne	Public	Affluents
Le Prélude	2995, avenue des Ancêtres	Mascouche	Public	Affluents
Le Rucher	855, rue des Érables	Mascouche	Public	Affluents
L'école du Coteau	2121, rue de l'Alizée	Mascouche	Public	Affluents
Léopold Gravel	766, rue Saint-Paul	Terrebonne	Public	Affluents
Lewis King	1728, rue Thacker	Mascouche	Public	Sir-Wilfrid-Laurier
L'Impact	815, rue Bombardier	Mascouche	Public	Affluents
Marie-Soleil-Tougas	3425, rue Camus	Terrebonne	Public	Seigneurie-des-Mille-Îles
Notre-Dame	508, rue Masson	Terrebonne	Public	Affluents
Plateau Auto Core	1900, Thomas-Edison	Terrebonne	Public	Seigneurie-des-Mille-Îles
Polyvalente Armand Corbeil	795, rue J.-F. Kennedy	Terrebonne	Public	Affluents
Primaire La Mennais	2881, chemin Sainte-Marie	Mascouche	Public	Affluents
Saint-Charles	3329, chemin Saint-Charles	Terrebonne	Public	Affluents
Saint-Joachim	10521, rue Villeneuve	Terrebonne	Public	Affluents
Saint-Louis	539, rue Saint-Sacrement	Terrebonne	Public	Affluents
Secondaire Des Rives	400, montée Dumais	Terrebonne	Public	Affluents
Secondaire des Trois-Saisons	1658, boul. des Seigneurs	Terrebonne	Public	Affluents
Collège Saint-Sacrement	901, rue Saint-Louis	Terrebonne	Privé	
Cégep de Lanaudière à Terrebonne	2505, boul. des Entreprises	Terrebonne	Public	
Centre administratif	775, rue Saint-Louis	Terrebonne	Public	Affluents
Centre administratif annexe	793, rue Saint-Louis	Terrebonne	Public	Affluents

Ces établissements sont identifiés sur la [carte 21](#).

## THÈME 5

En matière d'établissement collégial, la MRC Les Moulins dispose, depuis l'automne 2001, d'une constituante du CÉGEP de Lanaudière. Cette institution offre une formation pré-universitaire et professionnelle et accueillera à sa pleine capacité 850 étudiants à temps plein, dont 60% en formation générale et 40% en formation technique. Le campus de 8 864 mètres carrés est adjacent au centre de formation professionnelle, situé dans le parc industriel de Terrebonne et est adjacent au site de la Cité industrielle et internationale de Terrebonne.

**Situation en 2013**

La dernière décennie a vu l'implantation d'établissements d'enseignement non seulement de niveau pré-universitaire, mais également de niveau universitaire. En effet, l'Université de Montréal a établi, en 2004, un campus tout juste en face du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur dans la partie est de la Ville de Terrebonne.

Ce fut ensuite le tour de l'université du Québec à Montréal (UQAM) de s'installer, en 2005, dans le secteur regroupant le CEGEP de Lanaudière et le Centre de formation professionnelle (CFP) des Moulins, soit plus à l'ouest de la Ville de Terrebonne (plus précisément à la sortie 35 – Boulevard des Plateaux de l'autoroute 640).

Le développement de nouveaux secteurs résidentiels (exemples : Seigneurie Duchesne à Mascouche, *Urbanova* à Terrebonne, etc.) nécessitera également l'implantation de nouveaux équipements et infrastructures scolaires afin de répondre aux besoins de la nouvelles clientèle.

(rg 97-33R - 2013-10-10)

**5.1.2 LES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE****Situation entre 2002 et 2011**

La partie sud de la région de Lanaudière, qui comprend près de 250 000 personnes au début des années 2000, était alors très peu desservie en termes d'équipements de santé, que ce soit pour les soins de courte ou de longue durée. En effet, jusqu'en 2003, le seul centre hospitalier pour soins de courte durée de la partie sud de Lanaudière était l'hôpital Le Gardeur situé à Repentigny. La population de la MRC Les Moulins avait alors tendance à fréquenter des centres hospitaliers situés à l'extérieur de la région de Lanaudière, comme la Cité de la Santé à Laval ou l'Hôpital Sacré-Coeur à Montréal.

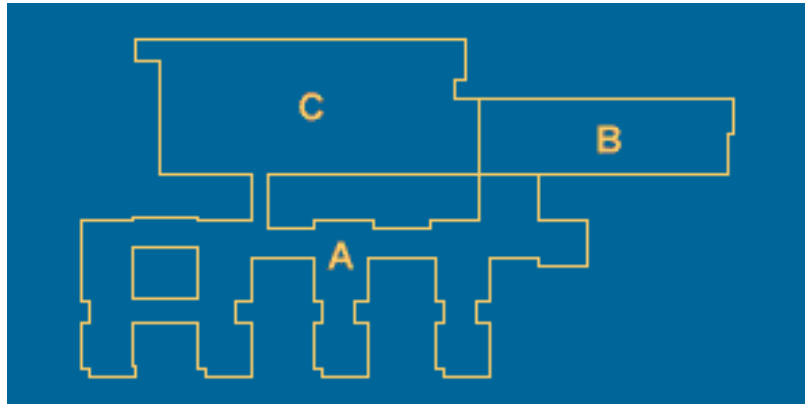
Puis, le 18 février 2000, après plus de douze (12) ans d'efforts soutenus de la part des citoyens et des élus de la MRC, la ministre d'État à la Santé et aux Services Sociaux du Québec a annoncé la construction d'un centre hospitalier au coût de 150 millions de dollars près de l'intersection des autoroutes 40 et 640. Les travaux ont débuté le 30 avril 2001 et ont été complétés au printemps 2004. Ce nouvel établissement porte le nom de Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur et remplace l'hôpital Le Gardeur qui était localisé à Repentigny.

Une comparaison des données et prévisions<sup>1</sup> entre les deux (2) centres permet d'apprécier la venue du nouveau centre hospitalier dans le secteur Lachenaie de Terrebonne :

- Le bâtiment est alors composé de 3 blocs relativement distincts : le bloc hospitalisation (A), le bloc ambulatoire (B) et le bloc thérapeutique et diagnostique (C);

<sup>1</sup> Source : Site internet du Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur ([www.chpierrelegardeur.ca](http://www.chpierrelegardeur.ca)). Données et prévisions en date du 13 octobre 2003.

THÈME 5



- Une superficie de 60% supérieure à celle de l'établissement actuel. La superficie du bâtiment est de 15 098 mètres carrés;
- La superficie du terrain est de 120 000 mètres carrés;
- Le périmètre est de 1274 mètres;
- Le volume est de 263 019 mètres cubes;
- 114 000 visites annuelles dans le volet ambulatoire ;
- 11 000 interventions chirurgicales annuelles ;
- Les stationnements :
  - client (principal) : 387 places
  - client (urgence) : 63 places
  - personnel et médecins : 709 places

**THÈME 5**

<b>■ Comparaisons entre le CH Pierre-Le Gardeur actuel et son nouveau bâtiment</b>		
	<b>CH Pierre-Le Gardeur</b>	<b>Nouveau bâtiment</b>
<b>Superficie en mètres carrés bruts</b>	<b>31 045</b>	<b>60 000</b>
<b>Nombre de lits</b>	<b>251</b>	<b>283</b>
Chirurgie	32	40
Médecine	118	102
Mère/enfant/famille	28	46
<i>Obstétrique</i>	<i>(18)</i>	<i>(26)</i>
<i>Pédiatrie</i>	<i>(10)</i>	<i>(20)</i>
Personnes en perte d'autonomie	21	29
Psychiatrie	36	41
Soins spécialisés	16	25
<i>Soins intensifs</i>	<i>(8)</i>	<i>(8)</i>
<i>Soins intermédiaires</i>		<i>(9)</i>
<i>Coronariens</i>	<i>(8)</i>	<i>(8)</i>
<b>Urgence</b>	<b>31</b>	<b>40</b>
Civières au permis	26	36
Civières de réanimation	3	2
Civières de traumatologie	2	2
<b>Longue durée</b>	<b>20</b>	<b>0</b>
<b>Unité de convalescence aiguë</b>	<b>16</b>	<b>0</b>
<b>Lits tampons</b>	<b>23</b>	<b>0</b>
<b>Salles d'opération (regroupement de clientèle de chirurgie)</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
<b>Salles d'endoscopie (regroupement de clientèle de soins spécialisés)</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>Salles de dialyse (regroupement de clientèle de soins spécialisés)</b>	<b>0</b>	<b>24</b>
Hémodialyse traditionnelle	0	16
Hémodialyse semi-autonome	0	7
Hémodialyse en isolement	0	1
<b>Salles d'échographie</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
<b>Salles radiographie</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Salles de mammographie</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Salles de fluoroscopie</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Salles de tomodensitométrie</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Salle de résonance magnétique</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Salles de médecine nucléaire</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>Salle multifonctionnelle</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

**THÈME 5**
**■ Comparaisons entre le CH Pierre-Le Gardeur actuel et son nouveau bâtiment**

	<b>CH Pierre-Le Gardeur</b>	<b>Nouveau bâtiment</b>
<b>Médecins</b>	<b>212</b>	<b>286</b>
Médecins spécialistes	122	142
Médecins omnipraticiens	90	144
<b>Employés</b>	<b>1650</b>	<b>2000</b>

**■ Surface du bâtiment par bloc et par étage en mètres carrés**

<b>Étages</b>	<b>Bloc A (hospitalisation)</b>	<b>Bloc B (ambulatoire)</b>	<b>Bloc C (urgence)</b>	<b>Total</b>
1er étage	4951	3218	6930	15 098
2e étage	4437	3177	6087	13 701
3e étage	4372	3152	2430	9954
4e étage	4359	1170	307	5836
5e étage	963	-	293	1256
6e étage	131	-	293	424
<b>Total</b>	<b>23 591</b>	<b>13 889</b>	<b>22 996</b>	<b>60 477</b>

La MRC Les Moulins dispose également d'un centre local de services communautaires (CLSC) avec des points de services satellites offrant des soins de base. En ce qui concerne les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), deux (2) nouveaux centres à Mascouche et Terrebonne sont établis depuis le printemps de 1999, comptant respectivement 96 et 128 lits. Au printemps 2002, des pourparlers étaient en cours pour l'implantation d'un nouvel établissement principalement dans le secteur Lachenaie de Terrebonne.

Le **tableau 5-1** résume les différents équipements de santé et des services sociaux présents sur le territoire de la MRC Les Moulins, et souligne des problématiques particulières et des perspectives de développement.

THÈME 5

Tableau 5-1 : Équipements de santé et de services sociaux (2005)

INSTALLATIONS / SERVICES	PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES	PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT AUTRES COMMENTAIRES
<p><b>SANTÉ PHYSIQUE</b> CLSC Lamater</p> <p>Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur situé à Terrebonne (secteur Lachenaie), à l'intersection des autoroutes 40 et 640.</p>	<p>Avec l'accroissement de la demande de services, l'établissement sera appelé à se développer au cours des prochaines années.</p>	<p>Projet d'agrandissement du CLSC Lamater mis à l'étude.</p>
<p><b>PERSONNES ÂGÉES</b> Pavillon des Moulins de Terrebonne</p> <p>CHSLD de la Côte Boisée (128 lits) Centre de jour CHSLD Yves Blais (96 lits)</p> <p>Organismes communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Centre d'action bénévole des Moulins</li> <li>○ AQDR des Moulins</li> </ul>	<p>Cette installation abrite provisoirement 20 lits de soins de longue durée et 16 lits de soins subaigus, gérés par le Centre hospitalier Le Gardeur.</p> <p>Problème d'accessibilité pour de l'hébergement de longue durée. À 4,4 lits par 100 habitants, ce secteur aurait besoin en 2006 de 204 lits de longue durée supplémentaires aux 224 existants actuellement.</p>	<p>La vocation de cette installation devra être remise en question avec l'ouverture du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur à Terrebonne et la transformation de l'ancienne installation actuelle du Centre hospitalier Le Gardeur de Repentigny.</p>
<p><b>DÉFICIENCE PHYSIQUE</b></p>	<p>Le sous-financement chronique des services en déficience physique (Le Bouclier).</p> <p>Les listes d'attente, en particulier pour les enfants atteints de troubles du langage et de la parole.</p>	
<p><b>DÉFICIENCE INTELLECTUELLE</b></p>	<p>Les listes d'attente du Centre la Myriade (sous-budgétisation). Les services pour les personnes autistes qui ne couvriront que la clientèle 2-5 ans à court terme.</p>	



**THÈME 5**

<b>INSTALLATIONS / SERVICES</b>	<b>PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES</b>	<b>PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT AUTRES COMMENTAIRES</b>
<b>SANTÉ MENTALE</b> CLSC Lamater  Clinique externe et hôpital de jour du CH Le Gardeur	Services de base en santé mentale incomplets.  Deux équipes à Terrebonne (secteur Terrebonne et secteur Lachenaie) couvertes par la clinique de Charlemagne.	Développement à venir et lien avec autres services pour réseau intégré.  Services à consolider et à mettre en réseau. Services intensifs en santé mentale (CH Le Gardeur et Centre Le Parcours) à développer.
<b>TOXICOMANIE</b> Centre Le Tremplin (CHRDL) – point de service à Mascouche	Besoin de consolidation.	
<b>JEUNESSE</b> CLSC Lamater	Les services jeunesse sont très déficitaires.	Le récent développement devrait permettre de répondre en bonne partie aux besoins.

**Situation en 2013**

Avec l'augmentation de la population, en plus également du vieillissement de la population, les besoins en équipements de santé et de services sociaux se font, à l'image de ceux des institutions d'enseignement, toujours sentir.

Plusieurs ajouts, impliquant des initiatives provenant tant par le système public que le système privé, ont été effectués sur le territoire de la MRC aux cours des dernières années. En voici quelques exemples :

- L'agrandissement du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur;
- La construction du centre de soins palliatifs «La Maison Adhémar-Dion», qui constitue un organisme sans but lucratif. Elle a été construite grâce aux donateurs de la Fondation du Centre de santé et des services sociaux (CSSS) du Sud de Lanaudière et a ouvert ses portes en 2010. Elle dessert non seulement la population de la MRC Les Moulins, mais également celle de l'ensemble de la population de Lanaudière. Localisée dans l'est de la Ville de Terrebonne, la Maison peut recevoir simultanément, dans une ambiance familiale, 12 personnes adultes ayant une espérance de vie d'environ trois mois. Les services d'hébergement, d'alimentation, de soins médicaux et d'hygiène, d'infirmiers, de soutien psychosocial, de musicothérapie, de massothérapie, etc. y sont offerts gratuitement.

(rg. 97-8 – 2006-03-29; rg. 97-33R – 2013-10-10)

## THÈME 5

**5.1.3 LES INFRASTRUCTURES D'UTILITÉS PUBLIQUES****A) Les infrastructures d'alimentation en eau potable****Situation en 2002**

La *Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins* (RAIM), qui regroupe les anciennes municipalités de Terrebonne et Lachenaie, ainsi que la Ville de Mascouche, gère une usine de filtration qui dessert près de 75 000 personnes ([carte 19](#)). L'eau provient de la rivière des Mille Îles. L'usine a fait l'objet de travaux importants au cours des dernières années. Elle possède une capacité de production de 89 000 m<sup>3</sup> par jour et elle dispose d'un bassin de réserve de 2 250 000 gallons d'eau par jour. La consommation actuelle varie entre 25 000 et 30 000 m<sup>3</sup> par jour durant l'hiver et elle peut atteindre environ 70 000 m<sup>3</sup> par jour en période de sécheresse estivale. En octobre 1998, la Régie d'aqueduc intermunicipale a adopté un règlement visant à financer des travaux de construction d'un réservoir souterrain de 2 000 000 gallons, l'ajout d'une pompe de 4 000 gallons par minute, la construction d'un poste de surpression et la construction d'une conduite de 750 mm de diamètre, pour un investissement total de 6 542 047 \$. Grâce à ces travaux et en maintenant des mesures de contrôle de l'arrosage durant l'été, l'usine et ses installations devraient répondre adéquatement à la croissance anticipée de la population de ces trois (3) municipalités au cours des dix (10) prochaines années.

Pour ce qui est de l'ancienne Ville de La Plaine, elle distribue l'eau potable à partir de plusieurs puits artésiens communautaires en passant par une station d'alimentation localisée dans le domaine du Boisé. Cette station a une capacité de prélèvement de 6 600 m<sup>3</sup> par jour et le débit quotidien atteint 5 200 m<sup>3</sup> par jour. Une seconde usine de filtration, d'une capacité de 650 m<sup>3</sup> par jour, dessert le secteur du village. Le débit quotidien de cette station est actuellement de 480 m<sup>3</sup> par jour.

**Situation en 2013**

En 2011-2012, la RAIM a aménagé une nouvelle station de pompage dans la partie ouest de la Ville de Terrebonne, tout juste au sud de l'autoroute 640.

Avec la poursuite anticipée du développement urbain sur le territoire de la MRC Les Moulins, les nouveaux secteurs de développement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation nécessitent l'implantation des deux (2) services, à savoir l'égout sanitaire et l'aqueduc. La desserte en équipements devra donc répondre aux besoins non seulement des nouvelles résidences, mais également des nouveaux commerces, industries et institutions.

Différentes approches favorisant un développement durable du territoire devraient également être envisagées par les municipalités. Les deux (2) villes de la MRC peuvent inciter leurs citoyens, tant privés que corporatifs, à contribuer à l'effort de la réduction de l'utilisation de l'eau potable; des initiatives permettant, entre autres, la récupération des eaux de pluie, peuvent s'avérer particulièrement intéressantes pour diminuer l'utilisation de l'eau potable pour des fins d'horticulture.

La gestion par bassins versants s'avère également une approche qui pourrait se révéler fort intéressante pour améliorer la qualité de l'eau. Le territoire de la MRC Les Moulins fait presque entièrement partie du territoire attribué au tout nouvel organisme de bassin versant (OBV) de la rivière des Mille Îles, connu sous l'appellation COBAMIL. Le COBAMIL a été créé en mars 2010, et est déjà très actif. La MRC Les Moulins travaille également avec la CARA (bassin versant de la rivière l'Assomption), puisque qu'une petite partie de son territoire est attribué à la CARA ; il s'agit principalement de portions du territoire situées à l'est de la MRC. La CARA, quant à elle, existe depuis plus de 25 ans et a développé une expertise très variée, allant du volet environnemental jusqu'au volet récréatif.

La MRC Les Moulins procède à une mise à jour de ses données relatives aux prises de captage d'eau de surface et souterraines desservant plus de 20 personnes présentes sur son territoire. Celles-ci ont été intégrées au [tableau 5-2](#) ainsi qu'à la [carte 19](#).

**THÈME 5**
**Tableau 5-2 : Prises de captage d'eau de surface et souterraine desservant plus de 20 personnes, 2013**

Type de réseau	Organisme exploitant	Type exploitant	Coordonnées de latitude	Coordonnées de longitude
Station de traitement des eaux	Régie intermunicipale d'aqueduc des Moulins (RAIM)	Public	45.69222	-73.66201
Camping	Centre naturiste Oasis inc.	Privé	45.78906	-73.71820
Golf	Club de Golf Le Mirage inc.	Privé	45.74415	-73.71876
Golf	Club de Golf Terrebonne inc.	Privé	45.73535	-73.72796
Station de pompage	Ville de Terrebonne	Public	45.76990	-73.73186
Station de pompage	Ville de Terrebonne	Public	45.77538	-73.72159
Station de pompage	Ville de Terrebonne	Public	45.77663	-73.71390
Station de pompage	Ville de Terrebonne	Public	45.77128	-73.71273
Station de pompage	Ville de Terrebonne	Public	45.80611	-73.78748
Parc de maisons mobiles	Place Longchamps inc.	Privé	45.73498	-73.74222

(rg. 97-33R – 2013-10-10)

## B) Les infrastructures d'assainissement des eaux

### Situation en 2002

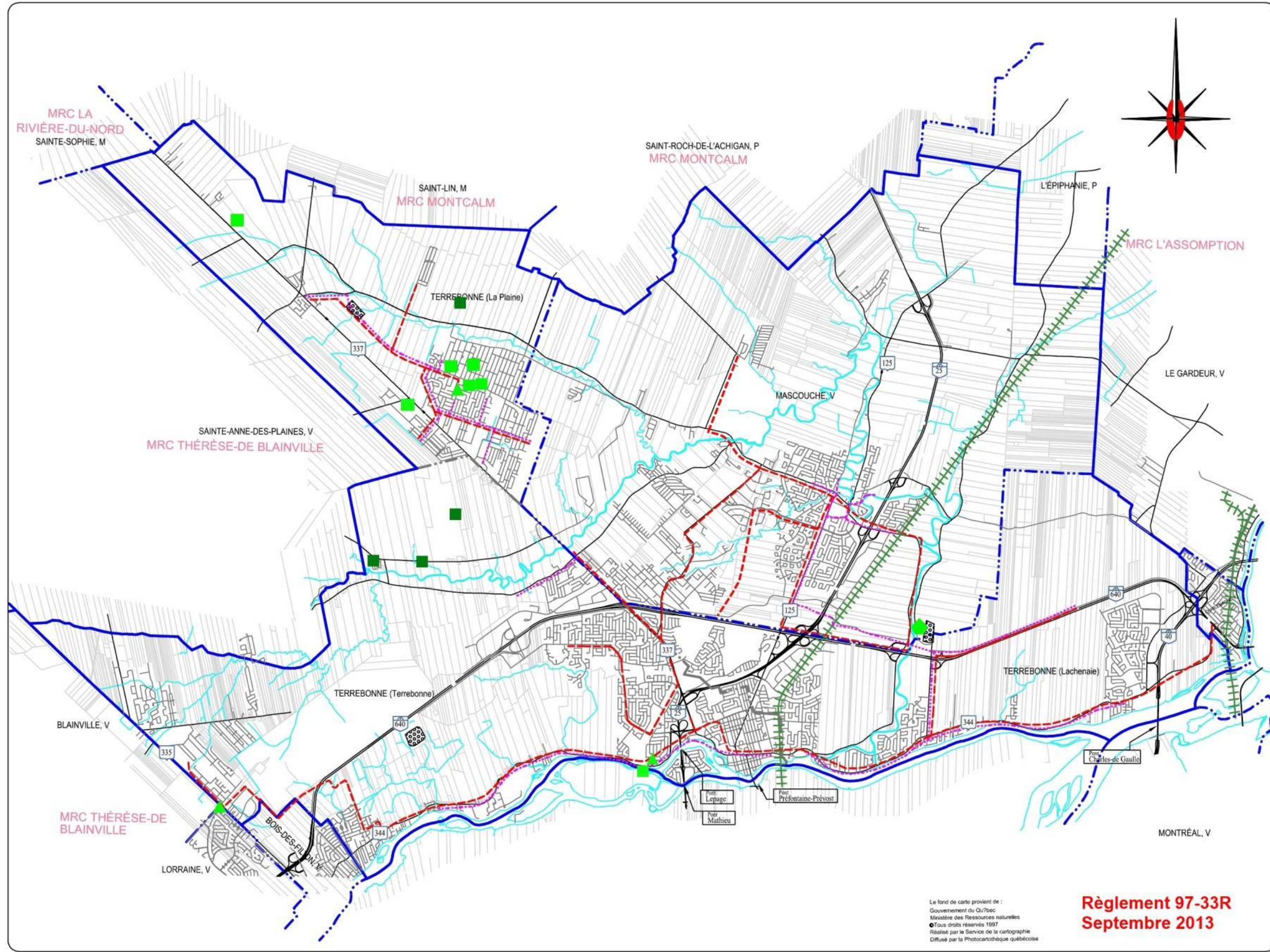
La MRC dispose de trois (3) infrastructures d'assainissement des eaux qui desservent les deux (2) villes de la MRC. Ces infrastructures, localisées dans les secteurs Terrebonne et La Plaine, ainsi qu'à la frontière du secteur Lachenaie et de la Ville de Mascouche, permettent d'éliminer la presque totalité des rejets domestiques dans les cours d'eau de la MRC. Elles ont été conçues de façon à répondre à la croissance démographique anticipée pour au moins les dix (10) prochaines années.

### Situation en 2013

Il est évident que le développement urbain que la MRC a connu au cours de la dernière décennie a été très important. Les prévisions des dix (10) prochaines années étant aussi, sinon plus, optimistes, il est indubitable que la desserte en infrastructures d'assainissement des eaux usées devra être ajustée afin de répondre adéquatement aux besoins.

Différentes approches favorisant un développement durable du territoire devraient également être envisagées par les municipalités. Cela peut s'avérer particulièrement intéressant dans le cas de la gestion des eaux de pluie (eaux de surface). Les nouveaux quartiers peuvent sembler être plus aptes à intégrer certains types d'aménagements durables, mais il peut être également très intéressant d'effectuer des réaménagements à l'intérieur même des quartiers déjà établis.

(rg. 97-33R – 2013-10-10)



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MOULINS  
 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE REMPLACEMENT - VERSION 2

IDENTIFICATION DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET/OU COLLECTIFS

LÉGENDE

- Limite de la MRC
  - Limite municipale
  - Ancienne limite municipale
- ASSAINISSEMENTS DES EAUX
- Étang aéré
  - Usine de filtration
  - Prise d'eau potable (réseau public)
  - Prise d'eau potable (réseau privé)
  - Conduite de refoulement
  - Conduite principale
- ÉQUIPEMENTS
- Dépôt de neiges usées
- ÉCHELLE : 1 : 85 000
- 0 1000 2000 3000 Mètres

Préfet  
 Secrétaire-trésorier

Dessiné par : Alain Bernard a.g.  
 Date : novembre 2002 (original)  
 Vérifié par : Chantal Laliberté MICU, O.U.G.  
 Date : novembre 2002 (original)

Le fond de carte provient de :  
 Gouvernement du Québec  
 Ministère des Ressources naturelles  
 © Tous droits réservés 1997  
 Révisé par le Service de la cartographie  
 Diffusé par la Photocartothèque québécoise

**Règlement 97-33R**  
**Septembre 2013**

## THÈME 5

**C) Les réseaux de transport d'énergie****Situation en 2002**

Le territoire de la MRC Les Moulins est sillonné de toutes parts par plusieurs réseaux de transport d'énergie (**carte 20**). En tout, plus de dix (10) couloirs de ligne de transport électrique traversent le territoire dans tous les sens.

Le gazoduc de Trans-Québec et Maritimes traverse la MRC d'est en ouest, longeant en partie l'autoroute 640. Un second gazoduc de Trans-Québec et Maritimes traverse, du nord au sud, la partie est du secteur Lachenaie, à partir de la conduite est-ouest. Cette conduite vise à boucler le réseau de transport de gaz et à desservir le marché américain, via l'Estrie. Un poste de compression est aménagé à la jonction de ces deux (2) conduites.

Finalement, un oléoduc de l'Interprovincial Pipeline emprunte un tracé est-ouest jusqu'au secteur Lachenaie où il bifurque vers le sud en direction de Montréal.

**Situation en 2013**

L'effervescence du développement urbain à l'échelle de la MRC, de la couronne nord, et même de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) nécessite, depuis quelques années, une réévaluation de la desserte en électricité.

En date de 2012, Hydro Québec a non seulement réalisé, mais analyse également plusieurs autres projets de nouvelles lignes et postes de transformation. À titre d'exemple :

- Implantation de la ligne Paquin – St-Lin de 120 kV en 2008 ;
- Implantation du nouveau poste de Lachenaie en 2012, soit tout juste au sud du site du lieu d'enfouissement technique de BFI et adjacent à l'autoroute 640;
- Implantation du futur poste Pierre-Le Gardeur dans un secteur situé sur l'ancienne sablière gérée par Les Sables Thouin. Ce futur poste sera, lui aussi, adjacent au LET de BFI;
- Implantation de la future ligne Chamouchouane – Bout de l'île de 735 kV;
- Implantation d'une future ligne Pierre-Le Gardeur – St-Sulpice de 120 kV.

*(rg. 97-33R – 2013-10-10)*

**D) Les équipements d'élimination des matières résiduelles****Situation en 2002**

La MRC dispose, dans la partie est de son territoire, d'un important lieu d'élimination et de traitement des matières résiduelles (voir **carte 18**). Ce lieu privé reçoit les résidus provenant de tout le territoire de la MRC ainsi que d'un nombre important de municipalités environnantes dont plusieurs municipalités de l'île de Montréal. En tout, entre 80% et 95% des déchets enfouis ou traités à ce lieu d'élimination proviennent de l'extérieur de la MRC Les Moulins. La MRC souhaite travailler en étroite collaboration avec la CMM dans le cadre de l'élaboration de son plan de gestion de matières résiduelles. Compte tenu de l'ampleur du site, la MRC Les Moulins est très préoccupée de l'utilisation future de ce site et souhaite être consultée par la CMM avant toute prise de décision pouvant affecter directement ou indirectement ce site.

## THÈME 5

En novembre 1995, le Conseil des ministres a adopté un décret autorisant *Usine de triage Lachenaie* à agrandir ce lieu de façon à lui permettre de recevoir un maximum de 970 000 tonnes de matières résiduelles par année. Le Conseil des ministres a cependant accompagné cette autorisation de certaines conditions, notamment que les eaux de lixiviation soient acheminées par conduite souterraine au système d'épuration des eaux de Lachenaie-Mascouche et que le promoteur construise un centre de tri, un centre de compostage et une centrale électrique alimentée par les biogaz provenant de la décomposition bactérienne des déchets organiques enfouis. Ces équipements ont été mis en place depuis l'adoption de ce décret, sauf en ce qui concerne le centre de tri.

### **Situation en 2013**

L'implantation d'un centre de tri par *Tricentris* a été effectuée en 2007. Ce centre est localisé à Terrebonne, tout près des étangs d'épuration de Terrebonne/Mascouche, ainsi que du dépôt de neiges usées.

(rg. 97-33R – 2013-10-10)

### **E) La distribution de gaz, la téléphonie cellulaire, l'inforoute à haute vitesse et la câblodistribution**

#### **Situation en 2002**

La presque totalité de la population de la MRC a accès à la câblodistribution et à la téléphonie cellulaire et les principaux axes commerciaux et industriels de la MRC sont desservis par le réseau de distribution de gaz naturel.

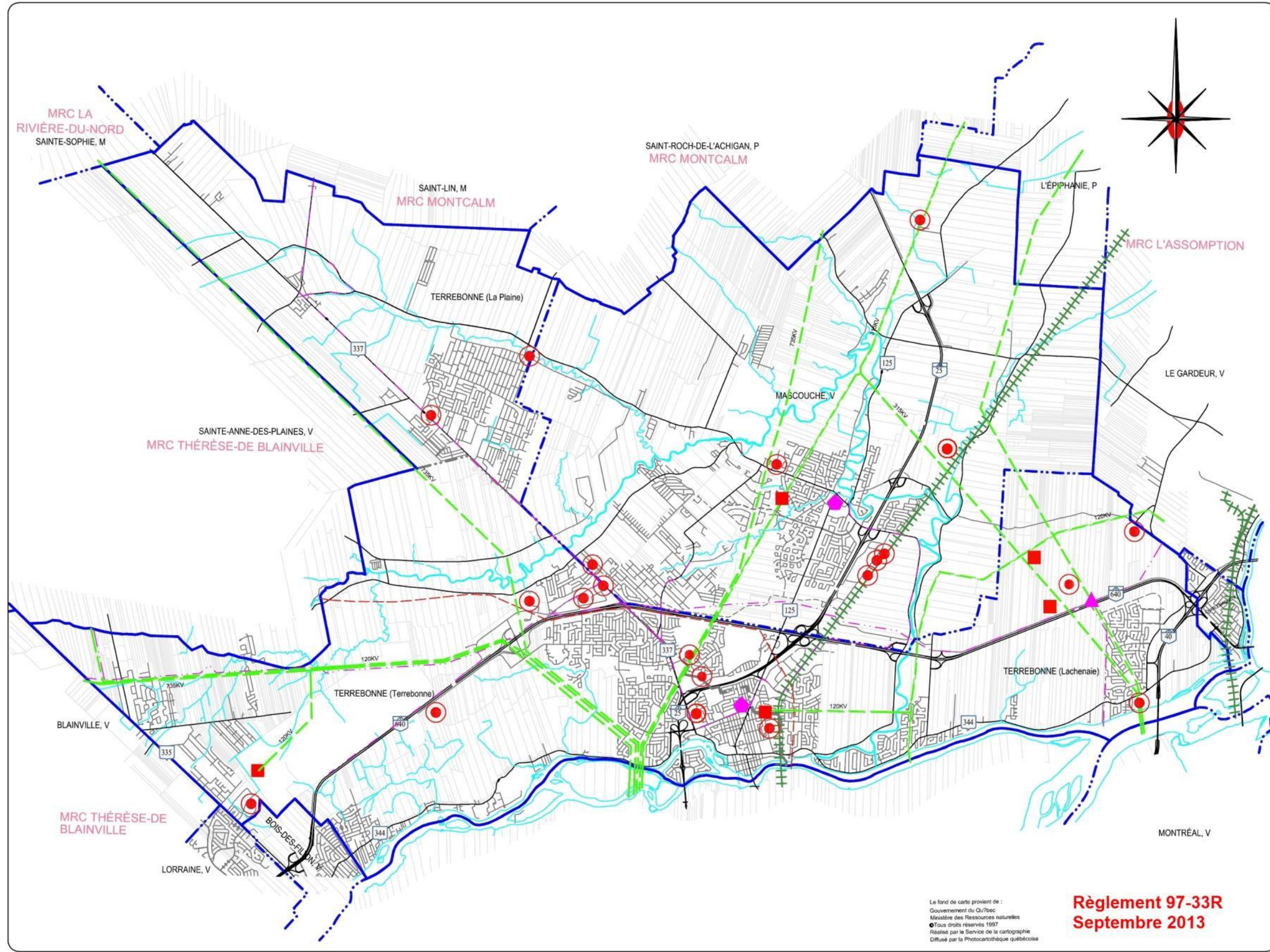
Toutefois, au moment d'écrire ces lignes, l'inforoute à haute vitesse n'est pas disponible sur tout le territoire de la MRC, notamment dans les parcs industriels de Mascouche et de Terrebonne. Cette situation désavantage les entreprises de ces parcs industriels par rapport aux entreprises situées à Laval et sur l'île de Montréal.

#### **Situation en 2013**

Malgré le fait que la MRC fait entièrement partie de la Communauté métropolitaine de Montréal, certains secteurs du territoire de la MRC ne sont pas encore desservis, en 2012, par les services d'internet haute vitesse. Cette situation cause certains problèmes, particulièrement pour les clients corporatifs.

En ce qui concerne la téléphonie cellulaire, la popularité fulgurante de ce type d'appareil a fait en sorte que la demande en qualité de desserte a fait également un bond énorme. En réponse aux demandes de leurs clientèles grandissantes, les compagnies offrant des services de téléphonie cellulaire ainsi que de câblodistribution procèdent, depuis les dernières années, à l'implantation d'un grand nombre de nouvelles antennes de télécommunication. Ces antennes peuvent être de dimension plutôt modeste et s'intégrer à des bâtiments, mais elles peuvent également prendre la forme de tours de très grande dimension, ce qui n'est pas toujours bien accepté par les citoyens localisés à proximité.

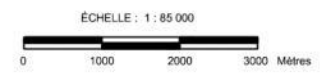
(rg. 97-33R - 2013-10-10)



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MOULINS  
 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE REMPLACEMENT - VERSION 2

IDENTIFICATION DES RÉSEAUX

- LÉGENDE**
- Limite de la MRC
  - Limite municipale
  - Ancienne limite municipale
  - Ligne de transport d'électricité
  - Pipeline
  - Gazoduc
  - ▲ Poste de compression
  - Poste de transformation
  - Tour de télécommunications
  - ◆ Centraux Bell



\_\_\_\_\_  
 Secrétaire-trésorier

Dessiné par : \_\_\_\_\_  
 Alain Bernard a.g.

Date : novembre 2002 (original)

Vérifié par : \_\_\_\_\_  
 Chantal Laliberté MICU, OUC

Date : novembre 2002 (original)

Le fond de carte provient de :  
 Gouvernement du Québec  
 Ministère des Ressources naturelles  
 © Tous droits réservés 1997  
 Révisé par le Service de la cartographie  
 Diffusé par la Photocartothèque québécoise

**Règlement 97-33R**  
**Septembre 2013**

## THÈME 5

**5.1.4 LES ARTS ET LETTRES****Situation en 2002- 2011**

Les équipements culturels de la MRC comprennent cinq (5) bibliothèques, le Théâtre du Vieux-Terrebonne (TVT), la Maison du pays de Lanaudière et un centre d'exposition sur l'île des Moulins ([carte 21](#)).

Le Théâtre du Vieux-Terrebonne constitue l'un des plus importants diffuseurs de spectacles au Québec. Il accueille à chaque année plus de 80 000 spectateurs qui génèrent des retombées de 2 000 000 \$ dans la région moulinoise. La renommée du Théâtre du Vieux-Terrebonne dépasse largement les limites de la MRC Les Moulins. D'ailleurs, le Théâtre a reçu le *Félix* de diffuseur de l'année à trois (3) occasions depuis 1992. Malheureusement, la fréquentation sans cesse croissante du Théâtre du Vieux-Terrebonne et l'augmentation du nombre de spectacles font en sorte que la salle de 400 places répond difficilement aux besoins.

Notons, par ailleurs, que la Commission scolaire des Affluents dispose de deux (2) amphithéâtres de 300 places à l'école secondaire des Rives dans le secteur Lachenaie et à la polyvalente Armand-Corbeil dans le secteur Terrebonne. Une autre salle similaire devrait être aménagée prochainement à l'école secondaire du Coteau de Mascouche. Finalement, le collège Saint-Sacrement, une institution privée d'enseignement secondaire de Terrebonne, a ouvert, en 2001, une salle de spectacle de 700 places. Toutes ces salles ont une vocation propre et sont complémentaires au Théâtre du Vieux-Terrebonne et n'enlèvent pas la nécessité d'agrandir la salle du Théâtre.

Le 6 octobre 2004, un tout nouveau Théâtre du Vieux-Terrebonne était inauguré. Localisé en face de l'ancien théâtre, le nouveau offre un bâtiment beaucoup plus grand qu'auparavant ; la salle de spectacle du nouveau TVT peut accueillir 656 spectateurs. Il répond ainsi à la fréquentation sans cesse croissante de ses activités. Le Théâtre du Vieux-Terrebonne est devenu l'un des plus importants diffuseurs de spectacles au Québec.

Par ailleurs, il existe un besoin pour une salle destinée à des ateliers de formation en art de la scène.

La maison Belisle, objet en 2002 de rénovations respectant son caractère patrimonial, abrite maintenant la Maison de pays de Lanaudière. On y retrouve des produits locaux du terroir et autres.

**Situation en 2013**

Avec l'entrée en vigueur, le 9 mars 2012, du plan métropolitain d'aménagement et de développement, la salle de spectacles du Théâtre du Vieux-Terrebonne, ainsi que celle du Collège Saint-Sacrement sont donc considérées comme équipements métropolitains.

(rg. 97-33R – 2013-10-10)



## Carte 21

### Identification des équipements culturels, de santé, de loisirs et d'éducation


Règlement 97-33R modifiant le SARR2 de la MRC Les Moulins

#### Légende

##### Réseau cyclable local

-  Bande cyclable
-  Chaussée désignée
-  Piste cyclable
-  Sur site propre
-  TransTerbonne


##### Réseau cyclable métropolitain (PMAD, 2012)

-  Segments à améliorer




##### Établissements scolaires

-  Primaire
-  Secondaire
-  Professionnelle et adultes
-  Collégial \*
-  Campus universitaire \*

##### Équipements de loisirs et culture

-  Bibliothèque municipale
-  Aréna
-  Gymnastique
-  Piscine
-  Ski
-  Soccer
-  Salle de spectacle \*
-  Information touristique

##### Immeubles du réseau de la santé

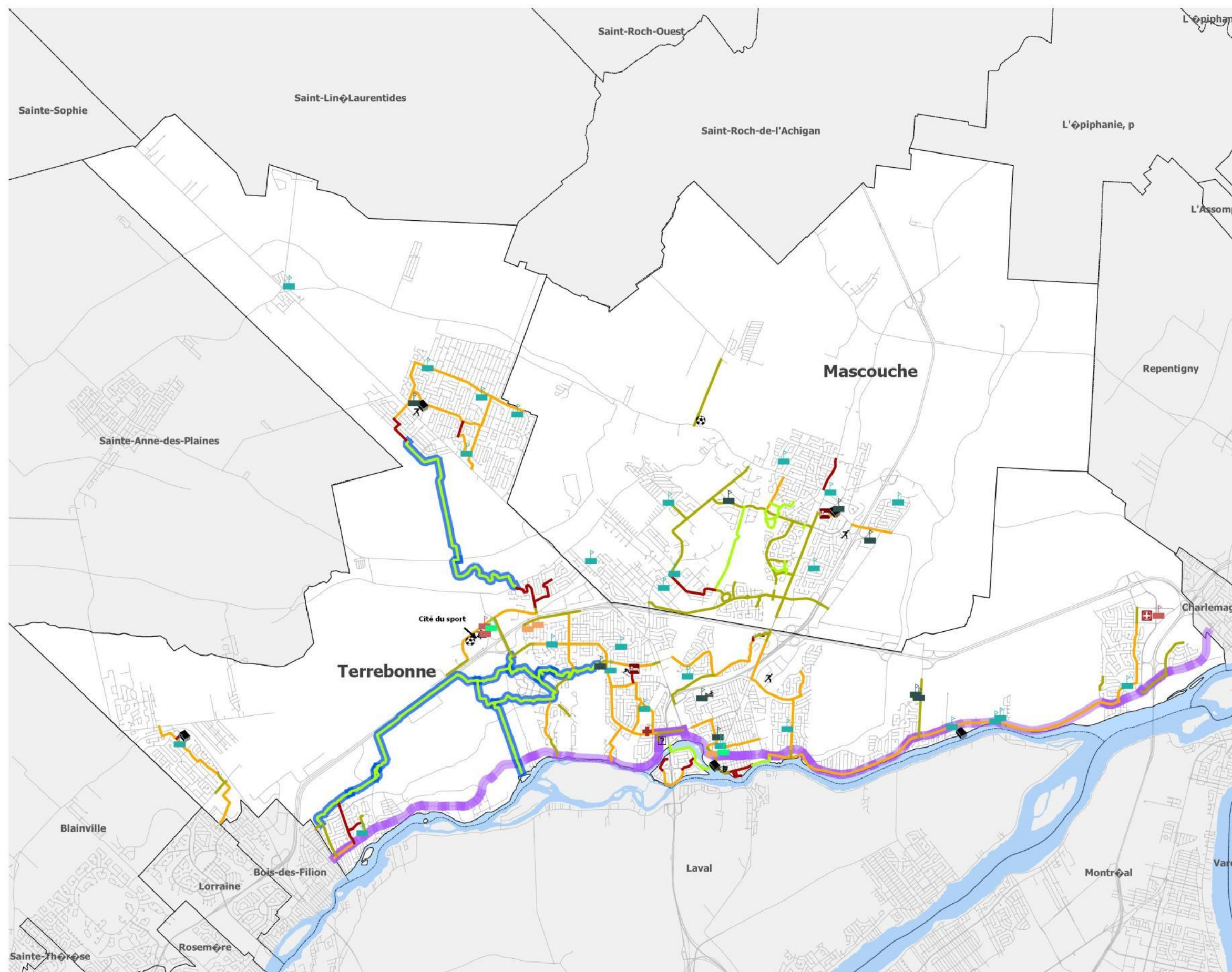
-  Centre hospitalier \*
-  CHSLD
-  CLSC

\* Dénote une installation d'intérêt métropolitain (PMAD, 2012)

Sources :  
Réseau cyclable local  
Villes de Terrebonne et Mascouche, 2012  
Réseau cyclable métropolitain :  
PMAD de la CMM, 2012  
Installations d'intérêt métropolitain,  
PMAD de la CMM, 2012

1 0 1 2 3 km

Produit par la MRC Les Moulins  
Le 10 septembre 2013



THÈME 5

---

## **5.2 LA GRANDE ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT**

### **5.2.1 GRANDE ORIENTATION 11**

***MAINTENIR ET AMELIORER LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES  
COLLECTIFS  
EN TENANT COMPTE DE L'EVOLUTION DES BESOINS DES RESIDANTS***

Les objectifs de cette grande orientation sont les suivants:

- Assurer la présence des équipements et infrastructures nécessaires aux besoins et à la qualité de vie des résidants;
- Favoriser une localisation optimale des équipements régionaux, de façon à faciliter leur accessibilité en transport individuel et collectif.
- Assurer le maintien et l'accroissement du Théâtre du Vieux-Terrebonne de manière à continuer d'offrir une desserte adéquate aux clientèles locales, régionales et supra régionales, sur le plan culturel.

## THÈME 5

## 5.3 LES PROPOSITIONS

### Situation en 2002

Afin de répondre aux objectifs précités, plusieurs interventions devront être réalisées sur le territoire de la MRC au cours des prochaines années.

En ce qui concerne la gestion des déchets, la MRC souscrit aux objectifs énoncés en 1998 dans le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles, soit la mise en valeur de 65% des matières résiduelles récupérables d'ici l'an 2008. Toutefois, compte tenu que la MRC fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal, elle n'a pas la responsabilité d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles. La MRC suivra cependant avec attention les travaux d'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles par la Communauté métropolitaine, afin de s'assurer que les interventions qui y seront proposées cadreront avec ses orientations de développement.

La Ville de Terrebonne prévoit également l'implantation d'un complexe aquatique régional, destiné à répondre aux besoins de la population moulinoise et même au-delà. Ce complexe pourrait être rattaché à la nouvelle constituante Terrebonne du CÉGEP de Lanaudière implantée en 2001 à proximité du centre de formation professionnelle et ainsi faire partie du pôle récréo-commercial d'envergure régionale identifié au SARR2.

Bien qu'il existe de nouvelles salles de spectacles (ex. : collège Saint-Sacrement), il demeurerait pertinent et nécessaire d'agrandir le Théâtre du Vieux-Terrebonne. L'agrandissement requis et planifié du Théâtre visait avant tout un accroissement du confort plutôt qu'un accroissement absolu du nombre de sièges. Cet agrandissement était essentiel au maintien et à l'accroissement de la qualité des spectacles propres au Théâtre du Vieux-Terrebonne. L'option de construire un nouveau théâtre a plutôt été retenue. Suite aux fouilles archéologiques qui se déroulent en novembre et décembre 2002, les travaux de construction pourront débuter. Les autres salles de spectacles de la MRC de même que la salle de 700 places construite au collège Saint-Sacrement ne pouvaient offrir le même niveau de qualité.

C'est en octobre 2004 que le nouveau Théâtre du Vieux-Terrebonne a accueilli ses premiers spectateurs, répondant ainsi à la proposition mise de l'avant dans le schéma révisé de la MRC en 2002. La nouvelle salle, offrant des places pour 656 spectateurs, a permis d'améliorer à la fois le confort des spectateurs, la qualité des événements offerts ainsi que de satisfaire à la fréquentation toujours croissantes de ses représentations culturelles.

Il serait par ailleurs souhaitable d'évaluer la possibilité de développer un centre culturel multifonctionnel comprenant des ateliers de formation en art de la scène dans l'ancien bâtiment du théâtre.

Finalement, la MRC demande que les entreprises qui offrent l'accès à l'inforoute à haute vitesse étendent leurs services à l'ensemble du territoire de la MRC Les Moulins.

### Situation en 2013

L'offre en équipements récréatifs et de loisir a grandement été bonifiée au cours des dernières années avec :

- la construction de la *Cité du sport* à Terrebonne. Ce complexe comprend des piscines intérieures, des glaces, une salle dédiée au club de gymnastique, etc.;
- la construction d'un grand bâtiment abritant des terrains de soccer intérieurs. Ce bâtiment est adjacent à la *Cité du sport*;
- la reconstruction de l'aréna de Mascouche;

## THÈME 5

---

- l'aménagement d'un regroupement de plusieurs terrains de soccer extérieurs à l'intersection de la Montée du Domaine et du chemin Sainte-Marie à Mascouche;
- etc.

Les nouvelles installations précitées de la Ville de Terrebonne ont été implantées sur des propriétés adjacentes au CEGEP, CFP des Moulins et campus de l'UQAM, ce qui a permis de créer un pôle récréatif intéressant et facilement accessible par une clientèle variée.

*(rg. 97-33R – 2013-10-10)*

### **5.4 LES INSTALLATIONS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN**

La **carte 21** identifie une série d'installations d'intérêt métropolitain sur son territoire qui ont été définies selon les critères du PMAD de la CMM. Ces installations, susceptibles d'offrir des services collectifs à une population dépassant les limites de la MRC et dont le rayonnement peut s'établir à travers le Grand Montréal, constituent des éléments structurants dans l'exercice de planification territoriale. Leur achalandage peut également constituer un élément important dans l'organisation du transport des personnes.

Ainsi, selon les dispositions établies au PMAD de la CMM, la MRC Les Moulins intègre à la section **4.4 du document complémentaire** de son schéma d'aménagement révisé, des facteurs de localisation qui devront être respectés lors de l'aménagement d'une nouvelle installation d'intérêt métropolitain.